



N° 2501

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 juillet 2005.

PROPOSITION DE LOI

visant à instaurer dans les écoles
« une journée d'éducation à l'hygiène alimentaire »
pour lutter contre les mauvaises habitudes
de l'enfant d'aujourd'hui
et préserver ainsi le capital santé de l'adulte de demain,

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales,
à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus
par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR M. LIONNEL LUCA

Député.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

De nombreuses études montrent qu'en France, comme dans tout pays riche, les habitants sont confrontés à des problèmes de santé liés à leurs modes de vie et en particulier à leurs habitudes alimentaires.

Ces problèmes n'épargnent pas les jeunes – enfants et adolescents – et le surpoids, voire l'obésité, sont aujourd'hui un vrai problème de santé publique.

Enfants et adultes sont de plus en plus sédentaires, et se déplacent de moins en moins à pied. Les dangers et les contraintes liés à la vie « en ville » font que les jeunes citoyens ont peu l'occasion de se dépenser physiquement. Ainsi, le vélo, les jeux de ballons ou encore les rollers sont trop souvent remplacés par la télévision, les jeux vidéo et l'ordinateur.

Le rythme de vie des Français est nettement moins régulier, et les repas ne sont plus pris à heure fixe, ce qui induit de mauvaises habitudes alimentaires : alimentation inadaptée, déséquilibrée, tentation du « grignotage », piège des sollicitations publicitaires et des produits dits « allégés ».

Outre l'obésité, ces déséquilibres nutritionnels accompagnés d'un manque d'activités physiques sont en partie responsables de maladies telles que le diabète, l'hypercholestérolémie, les caries dentaires, les maladies cardio-vasculaires, l'ostéoporose (notamment chez les jeunes souffrant d'anorexie), les troubles psychologiques...

Face à ce constat, il convient d'agir le plus tôt possible en instituant dans les écoles, collèges et lycées une *journée d'éducation à l'hygiène alimentaire* au cours de laquelle une information à l'adresse des élèves et de leur famille sera dispensée par les professionnels de santé. Leur mission sera de :

- transmettre les règles d'hygiène alimentaire : régularité des repas, composition, variété, choix d'un menu équilibré au self-service...

- expliquer les comportements favorisant la santé : équilibre alimentaire, activités physiques...

- les amener à devenir des consommateurs avertis : savoir lire une étiquette de produit alimentaire (apport énergétique, quantité de lipides, glucides, protéines et vitamines).

Il est urgent d'apprendre aux enfants d'aujourd'hui à développer et préserver leur capital-santé pour construire les adultes de demain.

Tel est, Mesdames, Messieurs, l'objet de la présente proposition de loi que nous vous demandons de bien vouloir adopter.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Les établissements scolaires, de la maternelle au lycée, en partenariat avec les professionnels de la santé collaboreront afin de mettre en place « une journée d'éducation à l'hygiène alimentaire ».

Article 2

- ① Cette journée constituera le temps fort de projets d'éducation nutritionnelle adaptés à l'âge des élèves et conformes aux programmes de l'école.
- ② Les projets auront pour objectifs de faire prendre conscience aux enfants et aux adolescents de l'importance :
 - ③ – d'une bonne hygiène alimentaire ;
 - ④ – des comportements à risques ;
 - ⑤ – des facteurs psychologiques liés à l'alimentation.

Article 3

Les associations de parents d'élèves, partenaires privilégiés de l'école, seront sollicitées pour participer à ces projets. Des actions en direction des familles pourront être mises en place pour favoriser la mise en œuvre des règles de vie qui privilégient la santé.

Composé et imprimé pour l'Assemblée nationale par JOUVE
11, bd de Sébastopol, 75001 PARIS

Prix de vente : 0,75 €
ISBN : 2-11-119365-8
ISSN : 1240 – 8468

En vente à la Boutique de l'Assemblée nationale
4, rue Aristide Briand - 75007 Paris - Tél : 01 40 63 61 21

N° 2501 - Proposition de loi de M. Lionnel Luca visant à instaurer dans les écoles « une journée d'éducation à l'hygiène alimentaire » pour lutter contre les mauvaises habitudes de l'enfant d'aujourd'hui et préserver ainsi le capital santé de l'adulte de demain